

# Circuit du dépôt électronique des Mémoires MEEF et autres travaux universitaires (EPR, ESR...)

Le jour de la soutenance :

- l'étudiant présente au jury, l'autorisation de diffusion préalablement remplie par ses soins

Après soutenance devant un jury :

- le jury de soutenance donne son avis pour la mise en ligne
- ***seuls les mémoires ayant obtenu une note égale ou supérieure à 16 pourront faire l'objet d'un dépôt sur DUMAS-Réunion***

Si aucune correction n'est à apporter au mémoire et après avis favorable :

- transmission de la **version électronique du mémoire en format PDF archivable ou sur clé USB** et des autorisations de diffusion signées et dûment remplies à **la bibliothèque**
- la propriété intellectuelle des documents déposés reste celle de l'auteur

Si des corrections ont été demandées :

- transmission de la version électronique de son mémoire **corrigée conformément aux remarques du jury de soutenance et/ou du directeur de mémoire**, accompagnée du contrat et de l'autorisation de diffusion dûment remplis et signés à **la bibliothèque, AVANT le 15 septembre** de l'année en cours

Dépôt du mémoire dans **DUMAS** et signalement dans le **catalogue des BU**

Il n'y a pas de dépôt direct. Il se fait par un professionnel de la Documentation qui se charge également du signalement du mémoire dans le catalogue des BU

**Vos contacts à la BU Bellepierre :**

**Stéphanie Aho-Olivieri**

[stephanie.olivieri@univ-reunion.fr](mailto:stephanie.olivieri@univ-reunion.fr)

**Lilian Coupama**

[lilian.coupama@univ-reunion.fr](mailto:lilian.coupama@univ-reunion.fr)

**Archivage** sur le site de l'Université (GED) en cours d'étude avec la DSI et le service des archives